

Etats financiers annuels de SICAV

ARABIA SICAV

ARABIA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mme Samia BELHADJ.

BILAN ARRETE AU 31/12/2015 (Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 357 756	4 625 555
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 305 041	4 507 301
b- Obligations et valeurs assimilées	52 715	118 254
c- Autres valeurs	-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 261 764	1 661 186
a- Placements monétaires	-	493 541
b- Disponibilités	1 261 764	1 167 645
AC3- Créances d'exploitation	-	-
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	5 619 520	6 286 742
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	11 357	7 340
PA2- Autres créditeurs divers	55 415	93 261
TOTAL PASSIF	66 772	100 601
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	5 469 697	6 078 159
CP2- Sommes distribuables	83 051	107 982
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	32	6
b- Sommes distribuables de l'exercice	83 018	107 976
ACTIF NET	5 552 748	6 186 141
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 619 520	6 286 742

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2015
(Exprimé en dinars)**

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	128 812	150 995
a- Dividendes	122 782	142 629
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 030	8 366
c- Revenus des autres valeurs	-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	54 000	50 938
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	182 812	201 933
CH 1- Charges de gestion des placements	75 320	74 593
REVENU NET DES PLACEMENTS	107 492	127 340
PR 3- Autres produits	12 657	13 835
CH 2- Autres charges	38 040	32 779
RESULTAT D EXPLOITATION	82 110	108 396
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	909	-419
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	83 018	107 976
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-909	419
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-716 527	515 474
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	73 646	-555 389
- Frais de négociation de titres	-10 948	-9 507
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-571 719	58 974

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2015**

	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>DU 01/01/2014</u> <u>AU 31/12/2014</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d'Exploitation	82 110	108 396
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-716 527	515 474
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	73 646	-555 389
d- Frais de négociation de titres	-10 948	-9 507
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-107 834	-72 118
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	62 645	-
_ Régularisation des sommes non distribuables	-5 447	-
_ Régularisation des sommes distribuables	1 009	-
_ Droits d'entrée	582	-
b- Rachats		
_ Capital	-13 175	-46 150
_ Régularisation des sommes non distribuables	761	1 180
_ Régularisation des sommes distribuables	-216	-652
_ Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-633 394	-58 766
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	6 186 141	6 244 907
b- en fin de l'exercice	5 552 748	6 186 141
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- en début de l'exercice	94 115	94 824
b- en fin de l'exercice	94 881	94 115
VALEUR LIQUIDATIVE	58,523	65,730
AN6- TAUX DE RENDEMENT	-9,22%	0,96%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 31/12/2015**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs liquidatives au 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation.

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 4 357 756 DT contre 4 625 555DT au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre dTitre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2015	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:	1 027 873	5 537 024,047	4 305 041,173	76,61%	
<u>Actions et droits rattachés :</u>	<u>1 026 197</u>	<u>5 345 160,047</u>	<u>4 028 207,013</u>	<u>71,68%</u>	
AIR LIQUIDE	62	19 593,465	9 264,598	0,16%	0,00%
ASSAD	73 000	606 145,377	385 367,000	6,86%	0,61%
ATL	31 183	103 787,980	88 091,975	1,57%	0,12%
ATTIJARI BANK	4 000	96 763,000	96 116,000	1,71%	0,01%
BH	3 430	38 903,060	41 674,500	0,74%	0,01%
BNA	26 000	283 042,500	287 508,000	5,12%	0,08%
BTE	9 600	242 648,680	169 161,600	3,01%	0,96%
CEREALIS	42 650	287 868,880	161 217,000	2,87%	0,87%
CIMENT DE BIZERTE	99 000	788 914,259	310 959,000	5,53%	0,22%
ECYCL	7 349	80 911,510	250 872,813	4,46%	0,14%
MAG GENERAL	1 800	57 480,000	41 184,000	0,73%	0,02%
MIP	3 446	16 196,200	3 997,360	0,07%	0,08%
MPBS	3 899	27 293,000	19 861,506	0,35%	0,06%
MONOPRIX	28 697	440 157,790	401 901,485	7,15%	0,14%
SOMOCER	10 200	19 386,000	20 634,600	0,37%	0,03%
SOTEMAIL	54 500	137 198,948	138 702,500	2,47%	0,21%
OTH	69 100	461 799,965	483 009,000	8,60%	0,13%
SFBT	3 454	73 212,940	77 196,900	1,37%	0,00%
SIMPAR	517	23 094,390	17 127,176	0,30%	0,05%
SOTUVER	81 700	546 515,700	236 439,800	4,21%	0,35%
SOPAT	21 000	49 629,960	51 156,000	0,91%	0,16%
STB NS	58 610	339 954,400	332 318,700	5,91%	0,04%
TELNET	2 000	14 520,377	6 794,000	0,12%	0,02%
TPR	39 500	177 125,098	123 358,500	2,20%	0,09%
TGH	343 500	361 016,568	216 405,000	3,85%	0,32%
UADH	8 000	52 000,000	57 888,000	1,03%	0,02%
<u>Titre OPCVM</u>	<u>1 676</u>	<u>191 864,000</u>	<u>276 834,160</u>	<u>4,93%</u>	
FCP SALAMETT PLUS	1 500	15 864,000	15 864,000	0,28%	0,22%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	176	176 000,000	260 970,160	4,64%	0,44%
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	500	50 000,000	52 715,178	0,94%	
ATL 2014/3	500	50 000,000	52 715,178	0,94%	0,13%
TOTAL		5 587 024,047	4 357 756,351	77,55%	

Mouvement du portefeuille

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value latentes	Valeur au 31 décembre	plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2014	5 110 624	2 054	- 487 123	4 625 555	
Acquisition de l'exercice					
Actions	2 093 285			2 093 285	
Obligations de société	50 000			50 000	
Emprunts d'état					
Titres OPCVM	15 864			15 864	
Remboursement et cession de l'exercice					
Cession Actions	1 544 331			1 544 331	48 703
Cession Obligations de société					
Cession Emprunts d'état					
Remboursement obligations de société	116 200			116 200	
Remboursement Emprunts d'état					
Cession OPCVM	22 219			22 219	24 944
Variation des intérêts courus		661		661	
Variation des plus ou moins values potentielles			- 744 860	- 744 860	
Valeur au 31-12-2015	5 587 024	2 715	- 1 231 983	4 357 756	73 646

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à 1 261 764 DT contre 1 661 186 DT au 31-12-2014, et se détaille ainsi:

	31/12/2015	31/12/2014
Certificats de dépôts ATB 6,18% 120j		493 541
Disponibilités	1 261 764	1 167 645
TOTAL	1 261 764	1 661 186

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Créance CDS Billets de trésorerie	283 333	311 667
Provision /créance CDS	-283 333	-311 667
TOTAL	-	-

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
rémunération à payer au gestionnaire	5 457	6 160
rémunération à payer au dépositaire	5 900	1 180
TOTAL	11 357	7 340

PA2- Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 55 415 DT au 31-12-2015 contre 93 261DT au 31-12-2014 et se détaille ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Achat Actions	10 599	51 456
Frais transactions	6	192
redevance CMF	462	522
Honoraires Commissaires aux comptes	14 235	14 235
frais publications	600	251
Jetons de présence	12 500	10 000
Retenue à la source	1 297	890
TCL	24	23
Dividendes à payer	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136
TOTAL	55 415	93 261

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2014	
Montant	6 078 159
Nombre de titres	94 115
Nombre d'actionnaires	27
Souscriptions réalisées	
Montant	62 645
Nombre de titres émis	970
Nombre d'actionnaires nouveaux	4
Rachats effectués	
Montant	-13 175
Nombre de titres rachetés	204
Nombre d'actionnaires sortants	1
Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	73 646
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-716 527
Frais de négociation de titre	-10 948
Régularisation des Sommes non distribuables	-4 686
Droit d'entrée	582
Capital au 31/12/2015	
Montant	5 469 697
Nombre de titres	94 881
Nombre d'actionnaires	30

CP2-	Sommes distribuables	31/12/2015	31/12/2014
	Sommes distribuables de l'exercice	83 018	107 976
	Sommes distribuables des exercices antérieurs	32	6
	Sommes distribuables	83 051	107 982

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2015 au 31-12-2015, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 128 812 DT contre 150 995 DT du 01-01-2014 au 31-12-2014

	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Revenus des Actions	122 782	142 629
Revenus des obligations	6 030	8 366
TOTAL	128 812	150 995

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 54 000 DT du 01-01-2015 au 31-12-2015 et se détaillent comme suit:

	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Revenu des Certificats de dépôts	23 149	2 224
Intérêts sur comptes de dépôts	30 851	48 714
TOTAL	54 000	50 938

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2015 à 283 333 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS , emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Aux cours de l'exercice 2015, ARABIA SICAV a perçu 12657 DT d'intérêt.

CH1- Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014		
	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014		
Rémunération du gestionnaire				
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.				
La rémunération de l' AFC	69 420	73 413		
Rémunération du dépositaire				
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB . En contrepartie de ses prestations , le dépositaire perçoit une rémunération de 5 900 D TTC par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signé en date du 26 décembre 2014				
La rémunération de l'ATB	5 900	1 180		
TOTAL	75 320	74 593		

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Redevance CMF	5 882	6 221
Commissaire aux comptes	14 324	15 295
Publicité et publication	1 749	450
Services bancaires	33	21
Timbre fiscal	12	8
Jetons de présence	15 000	10 000
TCL	1 035	584
Autres Impôts	5	200
TOTAL	38 040	32 779

AUTRES INFORMATIONS	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Données par actions					
Revenus des placements	1,927	2,146	1,788	1,792	2,024
Charges de gestion des placements	0,794	0,793	0,819	0,920	0,874
Revenu net des placements	1,133	1,353	0,969	0,872	1,150
Autres charges	0,401	0,348	0,365	0,337	0,301
Autres produits	0,133	0,147	0,158	0,171	0,176
Résultat d'exploitation	0,865	1,152	0,762	0,706	1,025
Régularisation du résultat d'exploitation	0,010	-0,004	0,000	-0,014	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,875	1,147	0,762	0,692	1,025
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	-0,010	0,004	0,000	0,014	0,000
Frais de négociation de titres	-0,115	-0,101	-0,112	-0,089	-0,145
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-7,552	5,477	-4,434	-3,348	-0,410
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	0,776	-5,901	-1,004	-0,779	-0,677
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	-6,891	-0,525	-5,550	-4,216	-1,232
Résultat net de l'exercice	-6,026	0,627	-4,788	-3,510	-0,207
Droit d'entrée	0,006	-	0,454	-	0,004
résultat non distribuable de l'exercice	-6,885	-0,525	-5,096	-4,216	-1,228
régularisation du résultat non distribuable	-0,049	0,013	0,003	0,009	-0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,934	-0,513	-5,093	-4,207	-1,229
Distribution des dividendes	1,147	0,763	0,702	1,023	0,880
Nombre d'Actions	94 881	94 115	94 824	94 910	98 509
Valeur liquidative	58,523	65,730	65,858	70,891	75,430

Ratios de gestion des placements	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements/actif net moyen*	1,28%	1,20%	1,20%	1,20%	1,20%
Autres charges /Actif net moyen*	0,65%	0,53%	0,53%	0,44%	0,41%
Résultat distribuable/Actif net moyen*	1,40%	1,74%	1,12%	0,92%	1,40%

Actif net moyen	5 882 960,895	6 219 939,955	6 479 054,093	7 274 011,053	7 193 793,391
------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

*Des modifications de pourcentage ont été opérées au niveau des colonnes 2014, 2012 et 2011 pour des raisons de comparabilités.

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 Décembre 2015

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

- 1) l'examen des états financiers, ci joints, de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comprenant, outre l'état des sûretés visé à l'article 201 du Csc et les notes aux états financiers, un bilan développant un total de 5 619 520, Dinars, un état de résultat comportant des sommes distribuables de l'exercice de 83 018, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative de 633 394, Dinars.

- 2) les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci joints, étant arrêtés et présentés par votre conseil d'administration notre responsabilité consiste en l'occurrence à les auditer en vue d'émettre un avis sur leur régularité et sincérité.

Nous avons examiné les Etats financiers selon les Normes de la profession ; ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos examens de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Un Audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Etats financiers et, également, pour évaluer le risque que les Etats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En accomplissant ces diligences, le CAC prend en compte le contrôle interne pour l'établissement et la présentation sincère des Etats financiers afin de définir des procédures appropriées de leur audit.

Un Audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des jugements et estimations significatifs retenus et la présentation d'ensemble des Etats financiers.

I - Opinion sur les états financiers :

Notre audit nous a fourni une base raisonnable à la formulation de notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, de votre SICAV, sont réguliers et sincères et reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs conformément aux principes comptables généralement admis, les actifs nets de votre Sicav au 31 décembre 2015 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, telles que définies par l'article 27 du code des organismes de placements collectifs.

Sans remettre en cause l'opinion, ci-dessus, devons nous vous informer aussi que la comptabilité est tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement y enregistrées.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler concernant la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration sur les résultats et les actifs nets de votre Sicav pour l'exercice clos, le 31 décembre 2015.

Nous signalons, de même, que sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de votre Sicav.

Tunis, le 29 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

**RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il nous appartient selon les dits articles, de vous communiquer les caractéristiques, modalités et conditions essentielles des conventions et/ou opérations, visées par ces articles, que notre audit des opérations pour l'exercice écoulé a permis de déceler, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé et, ce pour vous permettre d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à leur conclusion en vue de leur éventuelle approbation.

A) Conventions et opérations réalisées durant l'exercice autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Président nous a informés par avis daté du 23 mars 2016 de l'absence à la fin de l'exercice de conventions et opérations visées par l'article 200 du Csc ; à l'exception :

- 1- des jetons de présence alloués en 2015, en vertu d'une décision de votre AGO du 24 avril 2015, aux administrateurs et votre président pour un montant brut de 12 500, Dinars
soit, un montant net par administrateur, de 1 250, Dinars
- 2- Les honoraires revenant à :
- l'AFC en sa qualité de gestionnaire, s'élèvent en TTC à 69 420, Dinars
 - l'ATB en sa qualité de dépositaire, s'élèvent en TTC à 5 900, Dinars

B) Conventions et engagements de la société envers les dirigeants : Néant

Aussi, devons nous vous informer enfin que notre audit des opérations et comptes pour l'exercice 2015, n'a pas relevé d'autres opérations ou conventions réglementées que celles mentionnées, ci-dessus ; lesquelles ont été conclues et autorisées antérieurement à l'exercice avec deux administrateurs de votre Sicav, à savoir : l'AFC et l'ATB.

Tunis, le 29 mars 2016

Le commissaire aux comptes :
Samia BELHADJ